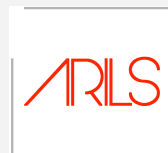


**Association
« InterprètesLSFIndépendantes »**

mail : interpretesLSF@gmail.com
site : www.interpretesLSF.ch



MEMBRES ET/OU RECONNUES PAR L'ARILS
www.arils.ch

Informations tarifs & conditions d'annulation 2020

TARIFS

Heures d'interprétation seul (1 interprète)*	120.-/heure
Heures d'interprétation à 2 interprètes	Par interprète : 100.-/heure
Heures de déplacement /attente	40.-/heure
Frais de déplacement	Frais de déplacement transports publics ou (si déplacements véhicule privé) 80ct/km

*si les interprètes doivent traduire dans un contexte où plusieurs langues sont utilisées, le tarif « interprète seul » s'applique même si 2 interprètes sont présentes

TARIFS de nuit (entre 22h et 6h00) et durant le week-end (samedi/dimanche)

Heures d'interprétation seul (1 interprète)	130.-/heure
Heures d'interprétation à 2 interprètes	Par interprète : 110.-/heure

Au minimum 1 heure d'interprétation par mandat sera facturée.

La confirmation tenant lieu de contrat, **au minimum le temps d'interprétation prévu dans la confirmation sera facturé.** Pour le temps supplémentaire, la facturation se fait au ¼ d'heure entamé.

Si le temps d'interprétation dépasse le temps prévu selon le mandat, la facturation se base sur les heures notées dans le décompte. Pour ce qui excède les heures d'interprétation prévues et pour le calcul du temps d'attente et de déplacement, la prestation est facturée selon le principe du quart d'heure entamé payé.

Les déplacements s'effectuent dans la mesure du possible avec les transports publics. Les frais de déplacement en transport public correspondant au billet ½ tarif CFF et/ou frais de déplacement avec transports publics. Si l'interprète utilise un véhicule privé les kilomètres effectués sont facturés à raison de 80ct/km.

CONDITIONS D'ANNULATION

Délaï annulation	Seront facturés
Annulation sur place ou mandat plus court que prévu	Heures d'interprétation confirmées + frais de déplacement
Annulation moins de 24 heures à l'avance	Heures d'interprétation confirmées
Annulation entre 5 jours et 24 heures avant le mandat.	75% des heures d'interprétation confirmées
Annulation jusqu'à 5 jours avant le mandat (depuis confirmation)	35.- de frais de dossier

Le délai d'annulation se calcule selon les jours ouvrables et heures de bureau.